

-1-

La présente invention a pour objet à titre de produit industriel nouveau, un dispositif permettant l'induction d'un courant électrique dans une bobine suite à des variations du flux magnétique d'un aimant à travers cette bobine, sans que ces variations ne nécessitent une dépense d'énergie.

Dans les dispositifs connus du genre dynamo ou autres transformateurs de l'énergie mécanique en énergie électrique, pour induire un courant électrique dans une bobine, il fallait faire varier un flux magnétique ou électromagnétique à travers cette bobine, ces variations s'obtiennent mécaniquement en faisant bouger l'inducteur ou l'induit l'un par rapport à l'autre.

sachant que le courant induit est d'autant plus grand que la vitesse de variation du flux de l'inducteur dans l'induit est grande et que le travail fourni est d'autant plus important que cette vitesse est grande, en plus des pertes mécaniques, le rendement est donc toujours inférieur à (1).

Le dispositif suivant l'invention est remarquable en ce qu'il permet l'induction d'un courant dans une bobine sans que pour cela on aura besoin de faire bouger l'aimant inducteur et sans aucune autre opération mécanique; aussi la vitesse de cette variation est commandée sans nécessiter pour cela une dépense d'énergie, donc cette vitesse est théoriquement illimitée.

Ainsi l'énergie récupérée ne sera limitée que par les contraintes technologiques tel ceux de l'électromagnétisme à très hautes fréquences, ou l'échauffement de la bobine induit.

On sait qu'une bobine excitée se comporte comme un aimant, et que les flux magnétiques de deux pôles de même signe se repoussent; la présente invention utilise ces deux principes;

en effet, une bobine excitée s'oppose au passage à travers elle du flux magnétique d'un aimant situé dans le prolongement de son noyau, dès que l'alimentation de la bobine est coupée, le flux de l'aimant reprend son passage à travers cette bobine en y induisant un courant électrique.

Les dessins annexés représentent une vue en perspective de l'ensemble de l'invention, plus deux schémas montrant les séquences du fonctionnement et un schéma sur le montage électrique de l'invention en assemblage.

Une forme d'exécution de l'invention est décrit ci-après à titre indicatif et nullement limitatif, en se référant aux dessins annexés